

AVIS D'APPEL INTERNATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET

Dans le cadre de l'ouverture progressive du secteur des télécommunications à la concurrence en Mauritanie conformément à la déclaration de politique sectorielle adoptée par le gouvernement en mars 1998, l'Autorité de Régulation (ARE) envisage de confier à un ou plusieurs consultants des missions consistant à :

- (1) Elaborer des dossiers d'appel d'offres (DAO) pour l'octroi de licences,
- (2) assister l'Autorité de Régulation durant tout le processus d'octroi de licences (de l'élaboration des DAO jusqu'à l'attribution).

Les Dossiers d'Appel d'Offres, élaborés conformément à la législation en vigueur et notamment la loi 99-019 portant sur les télécommunications et ses différents textes d'application pourront déboucher sur l'attribution:

- d'une ou de plusieurs licences à un transporteur (carrier) international qui offrira la possibilité aux clients des opérateurs des réseaux téléphoniques publics (fixe et mobiles) de choisir le transporteur de leurs appels internationaux soit de manière durable soit appel par appel.
- d'une ou de plusieurs licences pour l'installation et l'exploitation de réseaux de Boucle Locale Radio (BLR) et VSAT permettant la fourniture des services Internet et de la voix sur IP.
- d'une ou de plusieurs licences pour l'établissement et l'exploitation d'une plate-forme de cartes prépayées.

Les consultants intéressés doivent présenter leur référence en matière d'élaboration des Dossiers d'Appel d'offres pour l'octroi de licences de télécommunications conformément au modèle ci-après à l'une des adresses suivantes : **Président du Conseil National de Régulation n° 14 Ilot Z, Nouakchott, télécopie : 222 5291279 – courrier électronique : Kerkoub@are.mr** et ce **au plus tard le mardi 2 novembre 2004 à 12 h.**

**Références similaires en matière d'élaboration d'appel d'offres
pour l'octroi de licences de télécommunications au cours des dix dernières années.**

Intitulé de la mission	Bénéficiaire	Période	Montant du contrat de prestation en US \$